



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

L'an deux mille vingt-six et le sept Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel –
M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – M. MEGUEDMI
Smail – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE
Laetitia – M. AQUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-
François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Charles.

Ont donné procuration :

Mme POLEVAIA Iana a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. VILLARD René



M. FAVIER Bernard a été désigné secrétaire de séance.



Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Avril 2026.
Délibération N° DM_20260407N041

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux, Monsieur le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Cette commission est composée de 6 membres, excepté Monsieur le Maire, membre de droit.

Après appel de candidatures, il est procédé à la désignation par scrutin secret et scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les sièges seront attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste :

Liste de M. BERTRAND Philippe :

- Akouavi HOUNPKE
- Romaric GIACOMINO
- Édith CARMONA
- Amandine BAGUE
- Anaïs ANSELMO

Liste de M. VILLARD René :

- Francine OBELISCO

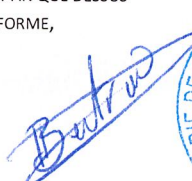

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 29

À l'issue du scrutin, ont été élus, **A L'UNANIMITE**, pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

DELEGUES TITULAIRES :

- Akouavi HOUNPKE
- Romaric GIACOMINO
- Édith CARMONA
- Amandine BAGUE
- Anaïs ANSELMO
- Francine OBELISCO

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 5.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"> Philippe BERTRAND</p> <p style="text-align: right;"></p>
---	---